


Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Remparts, rue de la Tour, rue de l'Hôpital afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la mise en place d'une statue. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue des Remparts, rue de la Tour, rue de l'Hôpital**
Début : **vendredi, 5 juin 2026 à 07:00**
Fin : **vendredi, 5 juin 2026 à 16:00**
Motif : la mise en place d'une statue
Règlement : GRE-063-2026

Grevenmacher, le 29 mai 2026

Pour la secrétaire communale empêchée,
la secrétaire communale adjointe,
contresing Art. 74 de la loi communale


Carole CLEMENS



La bourgmestre,



Monique HERMES